

# DÉCROCHAGE DES ÉLÈVES : CONSTATS ET MÉTHODES

Dominique LOPEZ

*Le droit de chaque enfant à bénéficier d'une instruction, est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, repris dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Ce texte proclame la nécessité d'assurer prioritairement l'instruction au sein des établissements d'enseignement, afin que la loi, qui date du XIX<sup>e</sup> siècle, ne soit plus détournée et que tout enfant puisse jouir de son droit à l'instruction.*

*Les absences des élèves génèrent depuis plusieurs années un enjeu politique, social, culturel et éducatif auprès des usagers comme des acteurs du service public. La loi du 28 septembre 2010 est venue conforter l'opinion publique, favorable à la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme récurrent.*

*Mais lorsque l'on mesure les absences des élèves, quels sont les critères retenus ? Les absences sont comptabilisées, tout d'abord, parce qu'il existe une obligation scolaire en France semblable aux autres pays européens. L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans. La présente disposition ne fait pas obstacle à l'application des prescriptions particulières imposant une scolarité plus longue, nous précise l'article L131-1 du code de l'Éducation.*

*Cette présence de l'élève va même au-delà des 16 ans si l'on tient compte de l'article L 511-1 du même code qui stipule : "Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements".*

*La notion d'absence justifiée, supposant une appréciation de la légitimité du motif au regard de la loi, semblait moins correspondre aux pratiques du terrain que celle d'absence régularisée. Une absence peut être considérée comme régularisée à partir du moment où elle a été expliquée et excusée par les parents.*

*Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois a été retenu car il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire", atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiées".*

*Mais il ne faut pas confondre absentéisme et décrochage scolaire. Or, la seconde situation pénalise l'élève et la réalisation de son projet personnel, voire son insertion ultérieure dans la société. Ses formes multiples nécessitent une réponse adaptée et graduée selon les cas de figure variés. Les remèdes peuvent se bâtir sur la loi et les textes, mais surtout sur des approches concertées, sur la collaboration des acteurs et l'innovation pédagogique. La loi ne règle pas tout, seule son application sur le terrain et la mise en place d'une politique locale collée à la réalité de chaque académie laisse entrevoir une lutte efficace.*

*Nous présenterons donc les palliatifs imaginés par les acteurs de terrains, car les établissements scolaires ont développé des stratégies ou ont expérimenté dans des académies sensibles, des dispositifs ou des fonctionnements originaux. L'Éducation nationale réagit sur le terrain avec des pratiques créatives, capables de réduire l'absentéisme, sans l'éradiquer totalement. Elle mène un combat dans un système où elle ne possède pas toutes les cartes en main.*

## **Des moyens de lutte inopérants face au décrochage**

Il est difficile de lutter contre le décrochage car il prend des formes très particulières selon les individus et n'a pas les mêmes origines. La mobilisation des parents sur ce sujet ne porte pas toujours ses fruits, de même des interventions sur la sphère privée exogène à l'école.

### ***De l'absentéisme au décrochage : du cadre général vers de nombreux cas particuliers***

Les statistiques parlent d'elle mêmes : sur les 300 000 jeunes recensés comme s'exonérant de cours, les taux les plus élevés sont obtenus en lycées professionnels, lycées technologiques

puis généraux et enfin en collège. A hauteur de 5% en moyenne, l'absentéisme scolaire reste un phénomène marginal prenant des formes diverses.

Les absences sont plus marquées certains mois, à certains cours et certaines heures variables selon la spécificité de l'EPL. Elles révèlent souvent la perception de l'école par l'élève et son rapport face à ceux qui essaient de transmettre un savoir. Il traduit aussi les difficultés et la distance face à une culture scolaire.

Les études du ministère de l'Éducation montrent un rajeunissement des élèves concernés, ce qui laisse à penser que le sens de l'école doit être défini ou redéfini assez tôt, sous peine de gangrener le collège dès la sixième. Ces chiffres nous interpellent sur l'évolution de la pédagogie, de la manière d'évaluer et sur le développement de mal-être au sein de l'école.

Comme l'ont remarqué François Dubet et Marie Duru-Bellat, plus l'école accroît son emprise, plus elle détermine directement la carrière des élèves au cours d'une scolarité longue. Elle sanctionne les échecs et les succès et dans le cas des premiers exclut l'élève vers les filières de relégation relative.

L'absentéisme s'accroît avec l'âge et dépend de la taille de l'établissement. Les établissements de grande taille ou avec une forte population scolaire sont les plus exposés à ces absences multiformes. L'absentéisme est territorialisé, dans notre pays, bien plus élevé dans les grandes villes ou banlieues qu'en milieu rural.

Enfin avec l'allongement de la scolarité, plus l'âge où l'on est scolarisé augmente, plus l'absentéisme a de l'espace pour se déployer comme si le système éducatif fabriquait lui-même ses propres absents. Les trajectoires de rupture scolaire des jeunes fortement différenciées n'empêchent pas de constater qu'elles sont en lien avec des difficultés scolaires précoces.

Selon les études du ministère de l'Éducation nationale, l'absentéisme augmente au cours de l'année scolaire avec un pic en mars, mais reste stable d'une année à l'autre. Il doit être regardé en liaison avec les rythmes scolaires ainsi que les paramètres psychologiques et biologiques propres aux individus. L'absentéisme touche moins de 2% des élèves dans plus de la moitié des établissements, mais il faut noter quatre fois plus d'absentéisme et seulement deux fois plus de temps d'enseignement perdu en lycée professionnel qu'en collège. Le rapport à l'école des élèves conditionne donc les résultats.

Pourquoi les élèves sont absents plus souvent dans des lycées professionnels et des établissements de grande taille ?

Tout d'abord, le contrôle, nous l'avons vu, est moins aisé plus le nombre d'élèves est important ou si l'établissement est fractionné sur plusieurs sites. Il est plus tentant et plus facile de passer à travers les mailles du contrôle, du registre d'appel ou de la surveillance. La transgression comporte moins de risques, car l'élève devient plus anonyme au cœur de la masse scolaire.

Les élèves de lycée professionnel choisissent pour certains leur orientation de manière forcée à la fin du collège, par défaut ou par dépit, sans parler du choix opéré par proximité. Il n'est pas étonnant de retrouver donc au sein de ces établissements scolaires un taux important d'absentéistes. Ces élèves aussi ont été souvent en échec depuis le primaire et le collège n'a pas réussi à changer cette trajectoire. Dès lors, ils considèrent que transgresser la règle fixée par l'école, un lieu qui les a exclu ou rejeté, présente peu d'importance en rapport avec ce qu'ils ont vécu antérieurement.

Les parents de ces élèves ont parfois aussi un rapport distant vis-à-vis de l'institution ou la considère comme une machine à exclure. Ils n'incitent pas leurs enfants à se rendre sur un lieu qu'ils n'estiment pas particulièrement ou qui les mis sur le côté. Déjà fortement éloignés du système scolaire dont ils ne maîtrisent pas les codes, dont ils se méfient parfois, certaines familles se marginalisent davantage en acceptant les absences de leurs progénitures et ce cercle vicieux paraît difficile à rompre.

Daniel Marcelli explique aussi qu'il s'agit pour le jeune adolescent d'un jeu avec l'autorité. Il permet de s'autoriser une marge de liberté, mais aussi une incapacité à supporter les règles. Il témoigne d'un cadre où les parents n'accompagnent pas leurs enfants dans son investissement scolaire. Le jeune a besoin de rendre des comptes par rapport à son surmoi narcissique. Pour d'autres auteurs, l'absentéisme se comprend comme une tentative de suicide social et le déclin de la fonction paternelle.

Gilbert Longhi, qui a exercé des fonctions de directions au sein d'établissements avec de nombreux élèves décrocheurs, garde une vision positive du problème. Il considère que

l'absentéisme est généré par un dégoût de l'école. L'apprenant potentiellement décrocheur est affecté dans un établissement non choisi ou il a vécu un redoublement perçu comme abusif ou bien une orientation forcée. D'après lui cependant, il n'a pas une haine de l'école qui reste un vecteur de convivialité et de sociabilité. Il s'agit donc d'éviter les errements du système et proposer des solutions motivantes.

Tout écolier aborde l'école avec une formidable énergie qu'il est prêt à investir. La majorité des élèves apprend à s'adapter à la demande et adopter des méthodes recommandées par les enseignants.

Les absentéistes se trouvent souvent dans la minorité avec des élèves incapables de s'intégrer et de se couler dans le système, mais aussi des enfants précoces que l'on freine et dont on tempère la curiosité. En conséquence, pour ces élèves, la solution consiste en la fuite ou l'inhibition de l'action selon l'expression d'Henri Laborit.

Le discours sur la motivation trouve aussi ses limites : loin d'être un attribut de la personne, celle-ci est estimée au regard d'une situation sociale (évaluation, compétition.) Manifester sa motivation pour certains élèves en difficulté est une manière d'acheter la paix car ce comportement attire la bienveillance de l'adulte.

Face à cet obstacle qui paraît insoluble, certains élèves dévient sur la violence ou des manifestations agressives ce qui les conduit à s'exclure davantage de la communauté scolaire. D'autres acceptent l'ennui et choisissent un monde virtuel de rêve salvateur. Ces élèves présents-absents souffrent souvent en silence et ont du mal à conserver leur équilibre psychologique. La circulaire du 31 janvier 2011 recommande à cet effet, de faire de "l'absentéisme un thème du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté au sein duquel les parents et les institutions partenaires sont représentés".

Les statistiques le montrent, l'absentéisme grandit avec l'âge. L'adolescent est caractérisé par la construction de son autonomie. Il est donc en mesure, comme le remarque François Dubet, de critiquer plus aisément l'offre scolaire. Qui n'a pas "séché" ses cours avec un enseignant qui procurait peu de plaisir dans la transmission des savoirs ?

L'absence reste la meilleure manière de vérifier l'importance de sa présence dans un univers où la valeur de chacun n'est pas toujours reconnue au-delà de ses performances visibles et de ses apparences comportementales, et à un âge où l'on se questionne sur son identité et l'affirmation de sa singularité.

Patrice Huerre, pédopsychiatre, a rappelé aussi que la montée de l'absentéisme est liée à des causes multiples accompagnant le processus d'adolescence ou comme le symptôme d'une pathologie. Il distingue par exemple les élèves zappeurs qui ont un comportement de consommateur, ceux qui ont une phobie de l'école ou encore ceux qui décrochent complètement.

L'absentéisme révèle en outre, une situation de souffrance. Une rupture familiale, des séparations, des hospitalisations, bref des événements particuliers, douloureux surtout lorsqu'ils sont soudains ou n'ont jamais été vécus par les adolescents. L'absentéisme trouve aussi son origine dans des situations extrêmes, comme l'engagement de jeunes dans des économies parallèles. (trafics, emplois au noir) Seules la proximité et la connaissance précises de l'élève permet de repérer et désamorcer les prémices de ces situations qui ne peuvent être gérées que par l'école.

L'absentéisme prend des formes diverses. Il peut être ciblé selon les cours, les heures ou bien perlé avec des absences qui viennent au gré des événements, une sorte d'école à la carte. Il se lie avec les retards accumulés dans certains cas.

La moitié des élèves signalés à l'inspection académique sont des récidivistes. Certains auteurs ont analysé comment se construisent les profils d'élèves. La complexité et le caractère polysémique du décrochage autorisent l'usage de différents indicateurs en matière de repérage sur les apprentissages, le parcours scolaire, le comportement social et la personnalité du sujet.

Beaucoup d'élèves sont en classe parce qu'ils n'ont pas seize ans. Mais l'enseignement que l'on prodigue n'a aucun sens pour eux, n'a de rapport avec leur univers quotidien, leur culture familiale. Il n'apporte aucune compétence utile dans la vie.

On ne peut pas raisonner comme si la famille traditionnelle était debout. Un adolescent de quinze ans sur quatre vit avec un seul de ses parents. Un couple sur trois est divorcé. Les grands-

parents habitent souvent loin. De plus en plus d'enfants, même dans les milieux favorisés, sont livrés à eux-mêmes, à moitié abandonnés sur le plan affectif.

La structure de l'établissement scolaire et son environnement influencent aussi les résultats et les taux d'absentéisme. Chaque acteur éducatif doit veiller au sein de l'établissement à ce que l'élève puisse trouver un espace personnel propre, le valorisant dans et hors des salles de classes.

Certains EPLE concentrent divers handicaps qui sont une source du développement des absences : l'orientation par l'échec, la concentration des élèves en difficulté dans un même établissement, l'ennui, les difficultés dans les transports, le racket, la détérioration du climat scolaire en cours d'année. Ils deviennent des ghettos générant leurs propres difficultés.

Certains élèves ne viennent pas à l'école, car ils souhaitent évoluer dans un milieu sûr et pacifié. Or, la classe répond de moins en moins à cette légitime exigence au regard de nombreux incidents dans certains EPLE. Le cadre quotidien des apprenants doit être le plus calme, le plus facilitant et le plus motivant possible. Les établissements scolaires s'écartant de ces objectifs renforcent leur potentiel quotidien d'absences, car la plupart des élèves ont besoin d'un cadre serein et attractif qui sera générateur d'appétence, pour acquérir les savoirs indispensables à la vie du citoyen.

L'encadrement des élèves doit être plus individualisé avec des temps pour réfléchir sur le sens de leur scolarité. Il faut apprendre à apprendre, revoir ses objectifs, ajuster en fonction de la personne et nouer l'indispensable relation de confiance avec un ou plusieurs référents. Ces derniers ne doivent pas être nécessairement un enseignant. En portant de l'attention à l'apprenant, ce dernier sait qu'il dispose d'un espace de dialogue en cas de déviance ou de problèmes qui se greffent sur sa trajectoire.

En renforçant l'écoute et le suivi, l'école se donne une chance d'être perçue non pas un outil de consommation ou de contrainte, mais comme une entité vivante de remédiation, réactive et flexible aux appels de l'élève ou de sa famille.

Faut-il plus alors de psychologues scolaires, d'infirmiers, d'infirmières, de conseillers principaux d'éducation, de surveillants alors ? Peut-être certains lieux difficiles nécessitent du temps, de l'énergie et l'utilisation de plus de ressources humaines et matérielles.

Mais les moyens mal utilisés ne règlent pas la globalité du problème. Il est nécessaire, comme le suggère Monique Sassier, d'avoir une vision claire du pilotage d'ensemble et de passer d'une logique d'acteur à celle d'un système, en mutualisant les réponses à l'échelle d'un territoire.

Il s'agit surtout de reconquérir la première heure de cours et d'apprendre à aller chercher les absents, car la décision de décrochage est une construction et un processus. La mobilisation commune de diverses administrations vers des objectifs communs peut contrecarrer l'évolution des absences au sein de la structure scolaire.

### ***La faillite du contrat de responsabilité parentale***

Devant les problèmes rencontrés dans certaines banlieues, les pouvoirs publics ont réagi en 2006, en instituant le contrat de responsabilité parentale (CRP). Ce dernier est donc né, après les violences urbaines d'octobre et novembre 2005, faisant parti d'un large dispositif pour venir en aide aux banlieues sur la base d'un plan particulier.

Lorsque l'inspecteur d'académie constate une situation de nature à justifier la mise en place d'un contrat de responsabilité parentale, il saisit le président du conseil général dans les conditions prévues à l'article R. 222-4-2 du code de l'action sociale et des familles et en informe le maire de la commune de résidence de l'enfant. Il en informe préalablement les parents ou le représentant légal du mineur.

Ce contrat est proposé aux familles par le président du conseil général dans trois cas : manquement de l'enfant à l'obligation d'assiduité, trouble porté au fonctionnement de l'établissement scolaire, et pour toute autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale a pour objectif de déplacer la responsabilité vers la cellule sociale originelle de l'élève.

En cas de non-respect des termes du contrat par les parents (ou s'ils refusent de le signer), le président du conseil général peut demander à la CAF de suspendre le versement des allocations.

Ce contrat rappelle aussi les obligations des titulaires de l'autorité parentale. Il comporte toute mesure d'aide et d'action sociales de nature à remédier à la situation. La durée de la mesure de suspension est au plus égale à 3 mois renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 12 mois. Le versement des prestations suspendues est, selon les cas, soit rétabli rétroactivement à la date de la suspension soit rétabli sans effet rétroactif.

Ce contrat a suscité, dès son annonce, de vives inquiétudes auprès des associations de parents d'élèves et familiales qui voyaient là une charge supplémentaire tant sur le plan moral que financier. L'UNAF (union nationale des affaires familiales) regrettait, en particulier, que le projet ne précise pas ce que deviennent les sommes bloquées si les parents persistent à ne pas remplir leur part du contrat. La suspension temporaire ne devait pas aboutir à la suppression, selon l'association. Cette dernière avançait aussi que la suspension ne devait pas venir ainsi déséquilibrer le budget des familles et aggraver les causes des manquements aux obligations parentales, les plongeant dans une spirale infernale.

Ce projet contient en germe un dévoiement des allocations familiales, qui sont destinées à couvrir les charges que représentent les enfants, et non à décerner un brevet de bonne conduite. En fait, seuls une vingtaine de CRP ont été conclus et la CAF n'a jamais été saisie d'aucun dossier. Un an plus tard, donc, le constat s'impose : la grande majorité des départements ne se sont pas saisis de la mesure quelles que soient leurs obédiences politiques. Comment expliquer ces faibles résultats face à un dispositif présenté comme majeur et qui devait être évalué un an après sa mise en place ?

Tout d'abord, une superposition des dispositifs, puisque des mesures d'accompagnement parental existaient déjà avant la création de ce contrat. Les départements peuvent, par exemple, mettre en place une aide éducative à domicile, avec l'intervention de travailleurs sociaux au sein de la famille.

Un enchevêtrement des textes ensuite. La loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 permet à un "conseil pour les droits et devoirs des familles", présidé par le maire, d'examiner avec la famille les mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale susceptibles de lui être proposées. En cas de refus, le texte prévoit une saisine du président du conseil général par le maire en vue de la conclusion éventuelle du contrat de responsabilité parentale. Les élus ne se sont pas mobilisés face ce type de contrat qui ne semblait pas apporter une nouveauté en ce domaine. Une poignée de départements a cherché à le mettre en place.

Ce contrat n'a pas été perçu, d'autre part, comme un réel engagement de la part des parents dans un véritable partenariat. Ils ont plutôt vu un contrôle de plus ou une tutelle supplémentaire pour les familles. Il est loisible de penser que d'autres acteurs du pays auraient pu intervenir. Les associations auraient pu être mieux associées, par exemple, à la mise en place de tels contrats, surtout dans des quartiers difficiles où elles jouent un rôle non négligeable.

L'inspecteur d'académie enfin, s'il n'a pas saisi à nouveau le président du conseil général en vue de la mise en place d'un contrat de responsabilité parentale, peut saisir le procureur de la République qui juge des suites à donner comme un rappel à la loi. Il n'est pas certain, au regard de l'engorgement de certaines juridictions, que ce dispositif produise rapidement des effets immédiats sur l'absentéisme.

La France et le Royaume-Uni sont les deux seuls pays européens à prévoir jusqu'à des peines de prison contre les parents qui laissent leurs enfants manquer l'école, alors que la plupart des autres pays se limitent à des amendes à leur encontre. Les CAF ont connaissance du manquement à l'obligation scolaire dans 96 % des cas par l'inspection académique et, dans 4 % des cas, suite à un repérage par les services de la CAF, à un contrôle.

Il est urgent surtout que tous ces personnels collaborent, associent les familles avec l'aide de personnels hors de l'Éducation nationale pour souvent donner ou redonner aux élèves l'estime de soi. Comme le souligne Marie Joseph Chalvin, "l'école est un espace où l'estime de soi est durement mise à l'épreuve. Lieu de passage et de rencontre de nombreux partenaires aux objectifs différents, lieu de socialisation et d'étude pour les élèves, lieu d'espérances et de déceptions pour les parents, lieu d'évaluation et de sélection pour les enseignants, l'établissement abrite autant et peut-être plus de déconvenues que de succès, ce qui ne crée pas le climat favorable à l'instauration d'une saine estime de soi".

Les stratégies d'adhésion et de motivation générées par les capacités d'innovation éducative doivent s'exprimer par conséquent au sein de l'EPL. Il s'agit donc de lutter aussi contre la

passivité de certaines méthodes pour mieux mobiliser, mieux impliquer les élèves et... les enseignants. Certes, selon Anne Barrère, cette implication est "un régime délicat à doser : à côté de déficits évidents on voit apparaître des pathologies de la surprésence qui masquent la souffrance ou l'anxiété". Il faut donc réaliser et organiser au sein de l'établissement, "l'alchimie des présences".

## **Des expérimentations de lutte contre le décrochage**

Les établissements ont développé depuis une trentaine d'années des stratégies face aux absences prolongées de certains élèves. Ces méthodes ont été diverses et leurs résultats variables. Elles vont de l'individualisation et un suivi plus personnalisé de l'élève à des incitations matérielles.

Certaines expérimentations ont donné globalement satisfaction. Elles se sont souvent déroulées soit dans des établissements de petite taille, soit sur une petite partie d'un territoire, rarement à l'échelle nationale. Des auteurs, inspecteurs ou anciens chefs d'établissement, proposent aussi d'explorer certaines pistes pour lutter contre le rejet de l'école et l'absentéisme.

### ***Des incitations matérielles***

En octobre 2009, l'académie de Créteil, en proie à une poussée de l'absentéisme dans certains lycées, a annoncé la mise en place d'une cagnotte collective dans les classes de trois lycées professionnels. Dans les faits, un montant initial de 2000 euros peut prospérer grâce à l'assiduité des élèves. Il doit servir à payer l'achat de matériel pour la classe, la création d'une association, des projets éducatifs ou voyages scolaires. Cette incitation financière contre l'école buissonnière s'est faite à titre expérimental et n'a pas été développée dans d'autres académies.

Le projet a été vigoureusement critiqué par la FCPE indiquant que les élèves n'étaient pas à vendre et la PEEP se demandant si les élèves allaient travailler. Les syndicats enseignants ont mis en avant que les élèves doivent être instruits et pas achetés. Enseignants et parents ont donc trouvé sur ce sujet un point d'achoppement.

André Robert, professeur des sciences de l'éducation a qualifié cette expérience déjà tentée aux États-Unis et en Nouvelle Zélande "de pauvreté de la pensée pédagogique chez certains décideurs", en mettant de l'argent en jeu pour s'assurer de la présence des élèves en classe, à n'importe quel prix. Philippe Meirieu pense qu'il s'agit d'une mesure de facilité qui mène sur une pente dangereuse, car elle "remplace la rétribution symbolique, le plaisir du défi personnel, par une rétribution tout court". Vincent Troger préfère signaler que "l'école a toujours joué la carte de la récompense pour motiver les élèves", aussi bien l'école sous les Jésuites que l'école républicaine lorsqu'elle distribuait des bons points ou des prix d'excellence.

Cette expérimentation n'a pas été reconduite par l'Éducation nationale l'année suivante sans doute consciente que le système s'engageait ainsi dans une voie consumériste. En outre, elle pouvait créer une inégalité entre les classes pénalisant des élèves sérieux, même dans le cadre de classes hétérogènes.

En revanche, à travers ce projet, il était possible de mettre en place une responsabilité et une réflexion collectives dans la classe, avec des objectifs à atteindre. Il pouvait favoriser une solidarité et une dynamique de groupe. Source de citoyenneté, il établit un contrat entre l'équipe éducative et l'élève, ce qui permet de juguler certaines situations individuelles et collectives. D'autres établissements offrent des places de concerts ou pour assister à des événements sportifs, comme au lycée Mistral dans l'académie d'Aix-Marseille.

Le sens de l'école est affecté par ces nouvelles incitations. Ces encouragements matériels sont appréciés par des apprenants, puisqu'ils génèrent une nouvelle motivation, qui est récompensée en fin de compte. Dans certains cas, ils remportent même, un franc succès auprès de quelques élèves qui peuvent se fixer comme but d'être présents. Ils ne peuvent cependant s'inscrire dans la durée et masquent aussi l'inappétence pour le travail en classe. Cette expérimentation n'évalue pas l'impact de la présence sur les résultats aussi, ce qui est sans doute le plus regrettable.

## ***Impliquer davantage les parents***

L'éducation des enfants a toujours été une responsabilité partagée entre l'État et les familles au sein de l'école républicaine. Les pouvoirs publics ont essayé depuis une décennie d'impliquer davantage les parents d'élèves pour traiter le problème. La circulaire du 23 mars 2004 prévoyait en effet, un module de soutien à la responsabilité parentale pour assurer grâce à une mobilisation de sa famille un rétablissement de l'assiduité. Ces modules peuvent être consacrés, à hauteur d'une demi journée, à l'explication de la loi avec plusieurs familles aux missions de l'école et ses valeurs. Puis, une seconde permet d'évaluer l'accompagnement des parents et le dispositif. En réalité, peu d'académies l'appliquent encore aujourd'hui.

Récemment, le ministère a introduit l'idée de la mallette des parents dans des EPLE. Cette expérience réalisée sur 37 collèges (100 classes de 6<sup>e</sup>) sur l'académie de Créteil consistait à impliquer les parents par une participation à trois rencontres/débats organisées par le principal. Deux séances étaient réservées à l'aide des parents aux enfants et aux relations avec le collège, la troisième, qui a eu lieu après le conseil de classe, consistait à comprendre et analyser les décisions du conseil. Parmi les familles volontaires pour l'expérience, 58 % ont participé au moins à un débat et 17 % aux trois.

Le ministre de l'Éducation nationale a décidé que la mallette des parents ayant bien fonctionné dans cette académie serait étendue aux autres dès la rentrée 2011. Il a mis en place comme complément du dispositif, un "référent parents d'élèves", avec un rôle d'impulsion et de conseil, désigné par le recteur de chaque académie. Ce référent est chargé de coordonner et mettre en place le dispositif d'accompagnement de la mallette des parents. Il organise une journée académique d'information et de formation des personnels des établissements qui assureront l'animation des ateliers-débats. En outre, les parents ont la possibilité d'accéder à des formations gratuites qui permettent de développer des compétences nécessaires à l'exercice de la parentalité, en particulier dans les domaines linguistiques et numériques. Ces mesures pour consolider la mission éducative des parents ont une réelle portée sur des familles d'origines étrangères ou simplement défavorisées n'ayant pas accès au numérique.

Les partenaires de l'établissement comme les collectivités territoriales, les centres sociaux et les réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui des parents, peuvent être associés. Lors de ces ateliers débats, les thèmes sont centrés sur la connaissance de la structure éducative comme le fonctionnement du collège et l'accompagnement des élèves que des questions fondées sur les relations tripartites parents-enfants-enseignants comme l'autorité ou le développement de l'autonomie chez l'enfant.

Les problèmes de santé, de bien-être dans l'établissement, d'égalité filles-garçons ne sont pas occultés pour autant car ils permettent une compréhension des mécanismes de décrochage perceptibles ou latents.

La mallette des parents a aussi pour objectif comme le souligne clairement le ministre de l'Éducation nationale, "d'améliorer le dialogue entre l'institution scolaire et les parents d'élèves" dans une dynamique de co-éducation.

Des effets positifs sur l'implication ont été relevés suite à cette expérience peu coûteuse de l'ordre de 1000 à 1500 euros par collège selon le ministère. Ils se sont traduits par une amélioration du comportement de 3 à 4 % en moyenne (moins d'absentéisme, moins de sanctions, plus de distinctions) qui s'est construite progressivement, des retombées positives chez les élèves des classes dont les familles n'ont pas été volontaires au départ, de meilleurs résultats chez les familles de classe modeste et moyenne. Les mesures sur les résultats scolaires montrent que les effets ont été plus bénéfiques chez les élèves les plus faibles et chez ceux pour lesquels l'attention des parents a été plus grande.

Les parents d'élèves ont, d'après le rapport pour le Haut Commissaire à la Jeunesse, une meilleure connaissance et perception du collège, et par conséquent un degré d'implication plus important (participation aux activités des associations de parents d'élèves, rencontres à plusieurs reprises des enseignants). Les bénéficiaires de la mallette des parents estiment avoir une meilleure connaissance des options proposées et ont été moins convoqués par l'administration.

Plus surprenant, "l'amélioration des comportements est également perceptible chez les enfants des parents non volontaires, qui n'ont donc pas participé aux débats, mais relevant des classes bénéficiaires, dans lesquelles des parents volontaires ont participé aux débats. Cela

signifie que les changements de comportement des élèves directement touchés par l'intervention ont également influé sur leurs camarades de classe".

Cela devrait encourager à une extension de l'expérience à un plus grand nombre d'établissements d'autant que son coût est faible. Il est encore trop tôt pour savoir si ce dispositif a agi favorablement sur les progrès scolaires.

### ***Accompagner de manière personnalisée***

L'accompagnement des élèves au sein de l'Éducation nationale s'effectue aussi de manière plus personnalisée et individualisée.

Le microlycée, structure scolaire expérimentale initiée d'abord dans chacun des départements de l'académie de Créteil en est une illustration vivante. Le ministère pense d'ailleurs étendre cette expérience concluante qui doit faciliter l'accompagnement individuel de chaque apprenant. Ce dispositif permet de proposer du "sur-mesure", répondant au plus près des besoins de chaque élève. Le Micro-Lycée relève d'une action de la Mission Générale d'Insertion, un MODAL, en Seine et Marne, pour des élèves en voie de décrochage ou décrocheurs.

Il fonctionne comme une entité pédagogique autonome. Sa vocation est d'être un laboratoire qui s'autorise à chercher toutes les voies nécessaires pour tenter de rescolariser des lycéens fuyant l'école pour des raisons diverses. Il diverge très sensiblement des établissements traditionnels. L'élève peut changer de section ou de niveau en cours d'année en fonction de sa progression ou ses difficultés. Une période d'intégration (septembre-vacances de la Toussaint) est prévue, puis avec trois bimestres scolaires et la période de révision (baccalauréat ou épreuves anticipées). La période d'intégration doit permettre au jeune de reprendre une scolarité adaptée. Les trois bimestres sont davantage orientés vers le scolaire. Ils se terminent par un conseil de classe et donnent lieu à des bulletins. La période de révision commence après Pâques.

L'équipe éducative de faible taille et resserrée peut suivre la scolarité de chaque individu et se concerter efficacement. Le nombre d'élèves par classe dépasse rarement la dizaine, la salle de vie est commune aux professeurs et aux élèves, et ces derniers sont invités à participer aux tâches ménagères. Chaque élève est suivi par un professeur-tuteur. Les emplois du temps différents et modulables peuvent être allégés selon les classes. Il n'y pas à proprement dit de salle de professeurs ou de sonnerie pour aller en cours. Un emploi du temps individualisé, présence négociée avec ou sans évaluation, la pression scolaire est annulée au profit du plaisir d'apprendre.

Cette désacralisation générale du cadre scolaire vise essentiellement à la réappropriation de ce cadre et donc de sa validation finale, le baccalauréat. Elle s'opère à travers de multiples vecteurs dont l'absence de salle des profs, de sonnerie pour aller en cours ou de proviseur sur la structure elle-même. Tout concourt alors à rendre l'examen plus ordinaire, à en faire un objet de désir comme un autre, à le rendre plus accessible à défaut de le rendre moins obscur.

Ce processus obéit à des rythmes propres et permet d'accorder le temps nécessaire à une rescolarisation. Il est intéressant de noter que les jeunes scolarisés dans ces structures apprécient l'écoute de l'enseignant qui vaut selon eux une reconnaissance. Cette dernière lui permet d'être un acteur dans la construction des savoirs tout en connaissant les règles de fonctionnement pour savoir se situer et se reconnaître. Certains même laissent le passé à la porte pour entrer dans la construction d'un devenir en construisant des capacités à faire des choix. Une évaluation finale permet de déterminer les progrès sur l'assiduité, l'investissement global de l'apprenant pour ces lycées de la deuxième chance. En fait, nous constatons que le débat sur l'absentéisme passe par la prise en compte des rythmes scolaires, voire aussi biologiques des élèves.

L'établissement n'accueille pas non plus tous les élèves au regard de sa faible taille. L'inscription après un entretien de 45 minutes avec deux membres de l'équipe éducative, permet à cette dernière de présenter le micro-lycée et d'écouter les demandes du postulant pour vérifier l'adéquation entre la demande et l'offre éducative. Le parcours personnel de chaque élève est analysé.

Comme le souligne à juste titre Jacques Pain, l'accueil est la première fonction scolaire, la première pédagogie de l'école. Des lycées en Seine Saint Denis accueillent les élèves un par un, mais aussi les parents et les enseignants. L'auteur mentionne que le tutorat vis-à-vis de jeunes collègues porte souvent ses fruits. Enfin, pour que l'école soit prévenante, il est nécessaire de soigner la parole et la référence symbolique pour la construction des personnes.

Le micro-lycée de Sénart affiche un taux de réussite au bac d'environ 60 % ce qui est un résultat relativement satisfaisant au regard du profil d'élèves qui concentrent les difficultés ou les insuffisances, mais les élèves y restent toute l'année. Il n'y a pas d'absentéisme et cela est déjà un premier point marqué contre la déscolarisation. Cette structure pédagogique originale bénéficie de nombreux soutiens institutionnels au niveau local, académique et national ainsi qu'un budget dont l'essentiel est abondé par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Il est toujours rattaché à un lycée traditionnel ce qui permet des échanges pédagogiques.

Les dispositifs de la classe-relais mis en place sous les ministères de Claude Allègre et Ségolène Royal obéissent aussi à cette logique de suivre de plus près la scolarité de chacun pour éviter le décrochage et un fort absentéisme. Ils se sont développés avec un certain succès dans la rescolarisation des élèves avec des modalités d'accompagnement et de suivi particulières.

Institués par la circulaire n° 98-120 du 12 juin 1998 (classes-relais) et la convention cadre du 2 octobre 2002 (ateliers-relais), ils proposent **un accueil temporaire** adapté pour des collégiens en risque de marginalisation scolaire. Ils reposent sur l'acceptation des jeunes et de leurs familles, souvent formalisée dans un contrat. Ces dispositifs peuvent être éligibles au Fonds social européen avec un cofinancement d'au moins 45% auquel s'ajoutent des contreparties publiques à hauteur d'au plus 55%. Les internats-relais mentionnés dans la circulaire n° 2000-112 du 31 juillet 2000 portant sur le plan de relance de l'internat public complètent ces dispositifs face aux décrocheurs.

Les dispositifs-relais proposent une pédagogie différenciée, des parcours individualisés qui peuvent être fondés sur l'alternance, un encadrement pédagogique et éducatif renforcé combinant les compétences d'enseignants et d'éducateurs, en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé et les personnels associatifs. Tout en poursuivant l'objectif de socialisation, ils doivent s'attacher à l'acquisition de connaissances par les élèves.

Les classes-relais, et plus largement les dispositifs-relais, représentent une modalité temporaire de scolarisation. Ils accueillent des jeunes sous obligation scolaire en risque de déscolarisation ou en rupture de scolarité. La quasi-totalité des élèves admis dans une classe relais le sont à cause de problèmes d'absentéisme, d'incivilités, de refus scolaire, de démotivation dans les apprentissages. Plus de la moitié d'entre eux relèvent d'une mesure judiciaire ou administrative.

Ces dispositifs en alternance représentent un élément de la diversification des enseignements au collège : l'objectif est de remotiver les élèves en les mettant dans des situations d'apprentissage. Ils s'adressent aux élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> d'au moins 14 ans dont les difficultés scolaires persistent en dépit des différentes mesures d'aide et de soutien. Ces structures de réinsertion scolaire permettent à des élèves très perturbateurs de trouver, pendant au moins une année, une place dans des établissements de petite taille où ils sont pris en charge en vue d'une réinsertion dans le système scolaire classique. Elles ne doivent pas être conçues comme des dispositifs de délestage, ni comme une orientation de l'élève.

Pour des raisons diverses, de nombreux élèves du collège perdent pied, voire se signalent par leur absentéisme. Parmi eux, beaucoup présentent une réelle motivation pour des activités plus concrètes. Une approche adaptée de l'enseignement au collège peut alors offrir les conditions d'une formation mieux adaptée à leurs goûts personnels et leur permettre d'élaborer un projet d'orientation : c'est ce qu'offrent les dispositifs d'alternance.

Selon la convention-cadre des ateliers-relais d'avril 2006, ces dispositifs ont "pour objectif de réinsérer durablement des élèves, qui sont entrés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation, dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, en les engageant simultanément dans des démarches de réinvestissement dans les apprentissages et de resocialisation" comme le remarquent Élisabeth Martin et Stéphane Bonnery.

Des modalités d'organisation sont sensiblement différentes d'un site à l'autre, mais il est possible de distinguer des dispositifs de médiation, d'intervention et d'accompagnement où s'affrontent et se complètent des cultures professionnelles. Les effectifs des classes-relais sont compris entre 6 et 10 jeunes, soit de faibles effectifs mais qui permettent de manière individualisée, en utilisant la médiation et la pédagogie du projet.

Pour apprécier l'opportunité d'une entrée en dispositif relais, les commissions départementales ou locales s'appuient sur l'examen d'un dossier circonstancié du jeune, transmis par le principal ou, s'il n'est plus inscrit en établissement scolaire, par le responsable des services

éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse ou des collectivités locales. Ce dossier détaille les diverses mesures d'aide et de soutien dont a bénéficié le jeune et inclut l'avis du conseiller d'orientation-psychologue, du médecin scolaire et de l'assistante sociale, ainsi que l'accord des familles ou du responsable légal. Il importe que le dialogue conduit à cette occasion permette, si nécessaire, de convaincre le jeune et sa famille de l'intérêt du dispositif et puisse déboucher sur un véritable engagement de l'élève dans la démarche.

La prise en charge des élèves est relayée, hors temps scolaire par différents dispositifs comme les dispositifs de réussite éducative du plan de cohésion sociale, la cellule de veille éducative, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ou les contrats éducatif locaux. Les dispositifs-relais s'appuient sur un partenariat actif avec la Protection judiciaire de la jeunesse, le monde associatif - notamment les mouvements d'éducation populaire - les collectivités territoriales (conseils généraux et communes) et les familles. Une évaluation de la situation sociale du jeune ainsi qu'un bilan médical peuvent être effectués.

Divers témoignages d'enseignants mentionnent que "la classe-relais est l'endroit le plus difficile à enseigner parce que nos élèves sont les plus rebelles et l'endroit le plus facile car il n'y a pas de sonneries, ni d'horaires rigides, ni d'emploi du temps imposé". Des expériences originales et novatrices émergent sur le territoire.

443 dispositifs-relais fonctionnaient lors de l'année scolaire 2009-2010, d'autant plus que la formule permet de traiter des cas difficiles pour l'institution. Pendant une durée qui variait de quelques semaines à plusieurs mois, ces structures ont accueilli plus de 8 000 élèves au sein de classes et d'ateliers à très petits effectifs, qui constituaient le cadre idéal pour un rattachement aux fondamentaux de la scolarisation. Une majorité d'élèves sont des garçons. Ils sont quatre fois plus nombreux que les filles parmi les élèves de dispositifs-relais. La part des élèves absentéistes accueillis en dispositif-relais, fluctue au cours de la période autour de 20-25%. La proportion d'élèves qui suivaient régulièrement une scolarité avant d'entrer en dispositif-relais est plus forte chez les garçons que chez les filles. Inversement, les filles sont plus fréquemment déscolarisées ou absentéistes.

Selon un rapport de l'inspection générale, le public de ces structures est toujours dur, voire très dur avec des situations personnelles très pesantes le rendant déviant par rapport à la règle de leur établissement ou à la loi. 80 % des élèves ont un retard scolaire. Les entrées se font de manière individuelle et échelonnée. Les élèves retournent de plus en plus souvent en collège en fin d'année scolaire. La spécialisation des classes fait son chemin et tend à s'inscrire de plus en plus dans une politique académique, départementale ou de bassin, face à des capacités d'accueil souvent insuffisamment utilisées.

L'accueil des élèves en atelier-relais prend la forme de modules de quatre semaines, renouvelables au maximum trois fois, regroupant un effectif de six à douze jeunes. Chaque atelier relais est coordonné par un enseignant et bénéficie d'une équipe de base d'un ou de deux enseignants volontaires (spécialisés ou non), de professionnels de l'animation et éventuellement d'éducateurs spécialisés, équipe renforcée, en tant que de besoin et aux moments nécessaires, par un conseiller d'orientation - psychologue, des personnels médicosociaux, un psychologue et des personnels administratifs, techniciens et ouvriers de service.

Mais la sortie du dispositif est un moment difficile. Les enseignants craignent de voir revenir un perturbateur, et ont souvent une mauvaise image des classes-relais, que certains vont jusqu'à comparer au "club med" ou au "loft". L'inscription dans un autre établissement est perçue comme une solution pour un lieu définitif de relégation.

Cet accompagnement personnalisé se retrouve aussi au cœur de dispositifs qui visent à ne laisser personne non seulement hors du système scolaire, mais aussi du monde l'emploi et de l'insertion professionnelle. Ces dispositifs pléthoriques n'ont cessé de croître depuis 1999 avec les programmes nouvelle chance. Il s'agit de prévenir les ruptures au collège, de mettre en place des sites pilotes pour accueillir et rescolariser des enfants de moins de 16 ans qui échappent à la scolarité obligatoire. Ainsi un système de veille dans chaque établissement ou bassin de formation s'est mis en place. Au niveau des établissements, l'accueil et le suivi des élèves reviennent aux GAIN (Groupes d'Aide à l'INsertion). Missions des GAIN : repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage, en lien avec les équipes éducatives.

Les élèves repérés, ainsi que leurs parents, ont rendez-vous avec un des membres du GAIN qui leur expose la démarche. Ce rendez-vous est obligatoire car le suivi du jeune s'effectue

sur son temps scolaire et donc les parents doivent en être d'accord. En fonction des difficultés, un simple suivi est proposé au jeune avec une série d'entretien avec un référent (membre du GAIN). Ce dernier fait le point sur la situation, repère les difficultés, fixe des objectifs à atteindre, et soutient le jeune. D'autres jeunes bénéficient d'un suivi accompagné d'une action complémentaire comme un atelier méthodologique, communication, livret de compétences et de suivi ou bien bilan personnel et de formation.

Le MODAL (Module d'Accueil au Lycée) permet d'élaborer et de finaliser un projet de formation qui conduira vers l'insertion, en faisant le point sur ses acquis, ses centres d'intérêt et ses capacités, en complétant les pré-requis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation. Il prévoit des modules d'expression/communication, de culture technologique et scientifique, de vie sociale et professionnelle, et enfin de préparation du projet professionnel et aux techniques de recherche d'emploi. Ces actions sont financées par le GIP-FCIP, le Ministère de l'Éducation nationale et le concours du Fonds Social Européen. Chaque année, le système éducatif met en place des dispositifs pour juguler les sorties prématurées ou sans qualification de l'école.

Le ministère fait aussi la chasse aux décrocheurs avec l'appui des plates-formes de suivi et d'appui pour les jeunes sortants prématurément du système de formation initiale. Ces plates-formes gèrent les échecs de l'orientation : elles ont pour but, à la fois de mettre en commun les informations dont ils disposent pour assurer le repérage des jeunes sortis sans diplôme, et de rechercher les meilleures conditions pour accompagner de manière personnalisée leur retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi. Il s'agit de repérer les situations de décrochage les plus aiguës.

La circulaire du 9 février 2011 fixe deux actions complémentaires : améliorer le repérage des jeunes de seize ans et plus ayant décroché de la formation initiale et organiser l'échange d'informations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Pour cela, il faut consolider les coordinations locales pour l'accompagnement des jeunes sortant prématurément de la formation initiale. Le texte prévoit aussi un maillage sur l'ensemble du territoire des plates-formes avec associations des missions locales et des partenaires sociaux, le CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle).

L'Éducation nationale collecte aussi de plus en plus d'informations précises hors données sensibles sur les élèves décrocheurs à travers le SIEI, c'est-à-dire le Système interministériel d'échanges de données (62) pour ceux qui ont atteint plus de 16 ans, ainsi que par le biais des applications de gestion des élèves SCNET-SDO pour les établissements du second degré, INCA pour les centres de formation des apprentis, PREDECAGRI pour les établissements scolaires agricoles. Ces croisements de données permettent d'agir plus rapidement devant des situations difficiles.

## **Conclusion**

Il apparaît donc que la lutte contre l'absentéisme des élèves s'appuie sur des stratégies précises, comme un contrôle rigoureux des absences et une procédure mobilisant les inspections académiques de chaque département. Il s'agit aussi de dégager du temps pour que les CPE et leurs équipes organisent un maillage et une prévention efficaces sur le terrain.

Elle passe aussi par la qualité de l'enseignement dispensé dans les EPLE et en ce sens, il suppose que les équipes pédagogiques évoluent dans leurs pratiques pour susciter le plaisir d'apprendre et la joie du savoir. Enfin, le suivi et l'accompagnement personnalisé de chaque élève doit permettre de détecter les possibles décrocheurs ou d'apporter des palliatifs vis-à-vis de ces adolescents avant qu'ils se réfugient dans des attitudes répulsives vis-à-vis de l'école.

Les établissements scolaires, depuis trente ans concurrencés par d'autres vecteurs d'apprentissage comme les médias et sous la pression des usagers du service public, ont répliqué par le développement de lieux de socialisation, adaptation de leurs structures et la construction de dispositifs évolutifs. Ils ont développé des pédagogies adaptables à chaque élève, personnalisées pour devenir plus attractives.

La suppression des allocations familiales déjà expérimentée en France et dans les pays anglo-saxons représente une épée de Damoclès pour les familles, mais ne s'attaque pas à l'essence même de l'absentéisme. Elle crée une menace coercitive, qui doit être dissuasive vis-à-vis de ceux qui exercent la responsabilité parentale. Elle ne saurait être la réponse efficace à ce contournement de l'obligation scolaire par des générations qui boudent l'école. Faut-il aller jusqu'à

l'emprisonnement des parents comme en Angleterre, ou en Espagne ? Ou simplement mieux former les familles, voire tutorer celles qui sont le plus en difficulté comme dans certains pays ? Emprisonner les parents certes, mais qui s'occuperait pendant ce temps de ces enfants ? Un serpent qui se mord la queue, en somme.

Les formes de l'absentéisme étant si diverses, il est difficile pour un corpus juridique si performant soit-il, de juguler autant de situations différentes, sur des espaces marqués par des cultures particulières. Les taux relevés dans les établissements scolaires varient sensiblement avec l'âge, les CSP, mais aussi les régions, la France industrialisée et celle plus rurale, les structures de proximité. Il ne s'agit pas d'appliquer des réformes trop centralisée et nationales qui seraient inopérantes selon les territoires éducatifs.

L'autonomie des établissements constitue une base de réponse, car les EPLE apportent des solutions en fonction de leur public et de leur environnement. Les responsables pédagogiques, en outre, ne cessent d'expérimenter de nouvelles voies qui ouvrent un espace de dialogue, de respect mutuel tout en valorisant le sens des apprentissages.

Le degré de satisfaction des apprenants augmente pour ceux qui se sont sentis exclus ou en marge du système scolaire, à un moment de la scolarité. Des parents valorisés participent à la réhabilitation scolaire de leur enfant dans certains cas. Ces approches positives, volontaristes doivent être encouragées et médiatisées, pour montrer que l'Éducation nationale possède une formidable possibilité imaginative face à l'absentéisme et qu'elle ne renonce pas. L'État doit reconquérir le terrain perdu en ce domaine par une communication ciblée.

L'académie de Créteil représente encore à l'heure actuelle un laboratoire, parce qu'elle se trouve aux prises avec des élèves qui s'éloignent de l'école très tôt et en proie à des difficultés. Les autres acteurs à l'échelle du territoire, confrontés progressivement aux mêmes problèmes élaborent aussi des ripostes, sans renonciation, ni résignation. Le système éducatif français n'est pas plus gangrené par l'absentéisme que ses homologues étrangers, entrés dans l'ère dans la consommation de produits scolaires, comme des pays anglo-saxons.

Il est indispensable de trouver ou retrouver des vecteurs de rescolarisation comme le suggère Gilbert Longhi. Quelques pistes mériteraient d'être développées en considération, malgré tout, à la lumière des expériences menées.

Aujourd'hui, peu de politiques associent les élèves au sein des CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté). Or, précisément, nous l'avons vu, si l'absentéisme trouve son origine sur la manière dont l'élève perçoit son établissement et l'enseignement dispensé, nous ne saurions occulter les problèmes liés à la santé et à la construction de la citoyenneté sur les lieux d'apprentissage. Il s'agit de mieux connaître leur quotidien pour intervenir efficacement.

Certains élèves ne viennent pas à l'école parce qu'ils éprouvent des angoisses construites sur des réalités quotidiennes de mal-être endogènes, mais aussi exogènes au milieu scolaire. Les établissements scolaires doivent mieux mobiliser leur environnement et établir des partenariats durables avec institutions et associations de proximité.

Il est nécessaire de travailler avec des groupes ou par classes sur ces peurs, ces inquiétudes mais aussi sur les conduites addictives qui ne favorisent pas une scolarité harmonieuse et épanouie. Le bruit, le manque de sommeil, la surconsommation de jeux informatiques et l'hygiène de vie en général soulèvent des problématiques dont les établissements doivent s'emparer plus activement et sans tabous. Et même si l'école ne peut agir dans des domaines qui relèvent de la sphère privée des familles, elle doit véhiculer un corpus de règles débattues pour en dégager les enjeux adjacents.

Les CVL (Conseils de Vie Lycéenne) dans les lycées procurent aussi une source de débat et d'amélioration du quotidien, sous la condition d'avoir formé les représentants des élèves préalablement. Ces instances peuvent contribuer à l'organisation d'un espace scolaire pacifié et moins violent et construire des lieux de paroles et de démocratie. Les adultes ne doivent pas se désengager de ces instances démocratiques.

Nous souffrons d'un déficit de responsabilisation du futur citoyen et notre connaissance de l'élève et des phénomènes de groupe doit progresser aussi. Le projet de cagnotte collective montre comment une formule incitative peut aboutir dans certains cas à produire l'effet inverse, si elle est dénigrée ou mal comprise dans ses objectifs ou son fonctionnement.

Ne faut-il pas travailler plus en amont avec les futurs décrocheurs avec des personnels de santé ou des spécialistes des sciences de l'éducation ? Tout absentéisme ne relève pas d'une thérapie, mais la complexité de certains individus ou des effets de groupe peuvent se décrypter à

l'aune des sciences humaines. Il n'est pas certain que les personnels en charge des apprenants disposent de ces ressources nécessaires, alors qu'ils opèrent devant un public de jeunes de plus en plus fragiles. La formation de nos personnels incomplète pourrait, moyennant certaines incitations, se développer durant les vacances scolaires.

Il est nécessaire ensuite de continuer à agir auprès des familles, en les traitant non pas comme des usagers simplement, mais aussi comme des partenaires pour lutter contre la logique de "l'école buffet" selon l'expression de Malika Sorel.

Pour cela, chaque établissement devrait recevoir les parents dès le début de l'année scolaire (une journée avant l'entrée officielle) autour d'un accueil convivial qui permettrait de valoriser chaque élève entrant et de rappeler les règles inhérentes à la structure scolaire. La présence à cette manifestation conditionnerait l'inscription finale de l'élève et ce rituel donnerait une importance particulière à la scolarité du jeune accueilli. Les personnels présents se renverraient une image positive, sans *a priori* avec un élève et des parents, alors qu'ils ne se connaissent pas encore. Des traducteurs éventuellement pourraient être prévus pour faciliter la compréhension et bonifier ce premier contact.

Il serait ensuite intéressant de maintenir ces relations non seulement à l'occasion des réunions habituelles institutionnalisées chaque trimestre, mais lors de remise de récompenses (prix, UNSS, actions collectives ou individuelles avec valorisation de compétences extrascolaires) ou d'opération d'ouverture de l'établissement vers le milieu environnant.

Enfin, et cela oblige à repenser notre culture scolaire et notre vision de l'école, l'État ne doit pas hésiter à intervenir par une communication active sur le thème de l'obligation et de l'assiduité, en insistant sur les enjeux de la scolarisation, à travers tous les supports médiatiques. La parole du chef d'établissement de l'enseignant ou du CPE ne suffit plus. Des campagnes ciblées s'imposent.

Si la dernière circulaire du 9 février 2011 intitulée "vaincre l'absentéisme" apparaît très volontariste au regard de son titre, il convient surtout d'être persuasif et convaincant, en recherchant des incitations et des innovations pédagogiques, source d'appétence pour les apprenants.

Dominique LOPEZ  
*Proviseur Adjoint*  
*Académie de Clermont-Ferrand*